

RAPPORT ANNUEL 2012

La Conférence centrale catholique romaine de Suisse (dite Conférence centrale ou RKZ) est une association au sein de laquelle sont regroupées les organisations ecclésiastiques cantonales de Suisse. Sous la conduite de son président, Hans Wüst (SG), l'assemblée plénière de la Conférence centrale s'est réunie à trois reprises au cours de l'exercice 2012, soit les 23 et 24 mars à Aegeri (ZG), les 22 et 23 juin à Ermatingen (TG) et les 30 novembre et 1^{er} décembre à Zurich. Au-delà de questions financières, lesquelles ont certes occupé une large place, la Conférence centrale s'est penchée sur d'autres thèmes importants tels la pastorale des migrants, la communication, le management ecclésial et le jubilé du concile Vatican II (1962-1965).

1 Stratégie financière 2012-2015

Compte tenu de la diversité des défis à relever et des ressources humaines et financières limitées à disposition, la Conférence centrale a décidé de concentrer ses activités et de se fixer des priorités. Dans ce but, elle a élaboré et adopté une stratégie pour la durée des deux prochaines périodes de mandat, soit les années 2012-2013 et 2014-2015.

La collaboration et la solidarité au service d'une Eglise crédible et en phase avec le temps

La vision dans laquelle est appelé à s'inscrire le travail de la Conférence centrale au cours des années à venir est résumée ainsi: «Afin de contribuer à l'existence d'une Eglise crédible et en phase avec son temps, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse promeut la collaboration et la solidarité en matière financière.» Dans la stratégie adoptée figure ce qui suit:

«Le mandat spécifique de la Conférence centrale et de ses membres relève du domaine financier et organisationnel. L'Eglise est crédible dans sa manière de gérer l'argent lorsqu'elle utilise les fonds dont elle dispose pour des buts précis et avec parcimonie, cela en veillant comme il se doit aux besoins des pauvres et des défavorisés et en affichant la modestie quand il s'agit de son propre train de vie. L'Eglise est en phase avec son temps des points de vue organisationnel et financier quand elle affecte les fonds dont elle dispose en adéquation avec les défis actuels, tient compte du fait que l'aspiration des individus à participer aux décisions et aux responsabilités est un trait caractéristique de notre temps et qu'elle fait siens les acquis et méthodes du management, pour autant qu'ils soient compatibles avec sa mission. La *collaboration* et la *solidarité financière* sont interdépendantes. Sans implication ni possibilité de collaboration de ceux qui sont concernés, la solidarité financière tend à disparaître. Et qui souhaite collaborer doit fournir les moyens nécessaires sur une base solidaire. Il importe de favoriser la collaboration au sein même de la Conférence centrale, soit entre ses membres mais aussi entre la Conférence centrale et ses principaux partenaires que sont notamment la Conférence des évêques suisses et l'Action de Carême. Cela suppose toutefois le respect mutuel et une vision claire des tâches et compétences propres de chacun des partenaires.»

Complexité du financement de l'Eglise

Cette vision, telle qu'elle est formulée, est destinée à être concrétisée dans un contexte caractérisé par des incertitudes multiples:

- La situation financière de l'Eglise mais aussi son évolution varient selon les cantons. Il en résulte que l'avenir est difficilement prévisible et que la nécessité de faire des économies ne revêt pas partout la même acuité.
- Les débats politiques à propos du maintien de l'assujettissement des personnes morales à l'impôt ecclésiastique ne manquent pas d'inquiéter les corporations de droit public ecclésiastique concer-

nées. A ces préoccupations s'ajoutent des sentiments d'irritation face à la remise en cause permanente du système actuel de financement de l'Eglise par certains milieux ecclésiastiques.

- L'importance que revêtent les contributions dues à la Conférence centrale par rapport aux budgets des organisations ecclésiastiques cantonales varie considérablement d'un canton à l'autre. Pour certains, cette charge représente une part essentielle du budget, tandis que pour d'autres, elle est moindre. Aussi, toute hausse décrétée de ces contributions a des incidences plus ou moins lourdes sur les finances des structures ecclésiastiques cantonales.
- L'évolution à la baisse des dons recueillis par l'Action de Carême mais aussi la stratégie de cette œuvre d'entraide – elle entend désormais concentrer son engagement en Suisse sur la promotion de sa mission première «Partager pour un monde solidaire» – soulèvent deux questions fondamentales: faut-il compenser le recul de la participation de l'Action de Carême au financement des infrastructures de l'Eglise au niveau suisse et des régions linguistiques? Et, si oui, comment?

2 Le cofinancement des tâches de l'Eglise à l'échelon national est un vaste chantier

Un des buts essentiels de la stratégie de la Conférence centrale est d'organiser les structures de l'Eglise catholique opérant au niveau de la Suisse ou de régions linguistiques afin qu'elles permettent de relever les défis pastoraux actuels avec les moyens financiers à disposition. Un tel objectif ne sera atteignable que si des mesures sont prises parallèlement sur trois plans distincts:

1. Recueil des fonds: transfert de sommes supplémentaires à l'échelon suisse.
2. Affectation des fonds: réalisation d'économies au travers de l'exploitation de synergies et d'un programme d'abandons de tâches.
3. Structures: veiller à une organisation efficace (atteinte des objectifs fixés) et efficiente (économicit ).

Recueil des fonds: augmenter de 3% par an le montant cible des contributions dues à la Conférence centrale

Sur la base d'une analyse de la situation actuelle et d'une consultation menée auprès de ses membres, la Conférence centrale a décidé, en juin, d'envisager une augmentation annuelle de 3% du montant cible des contributions qui lui seront dues au cours des années 2013 à 2016, cela sans compter une éventuelle compensation du renchérissement. Si cette ambition est réalisée et que, de son côté, la part de l'Action de Carême atteint le niveau escompté, la compensation de la baisse de ladite part enregistrée ces dernières années serait d'ores et déjà assurée. Toutefois, les opinions divergentes exprimées au sein de la Conférence centrale incitent à penser que l'accord des organes financiers compétents au sein des cantons ne sera de loin pas aisé à obtenir. A cela s'ajoute que les conséquences financières de la décision prise en toute fin d'exercice par l'Action de Carême s'agissant de l'orientation donnée à son engagement en Suisse n'ont pas encore été prises en considération dans le pronostic établi.

Affectation des fonds: réduction des subsides annuels réguliers de CHF 800'000.- d'ici la fin 2014

Même si la Conférence centrale parvient à augmenter les contributions qui lui sont dues dans les proportions souhaitées, des économies à hauteur de CHF 800'000.- demeureront indispensables dans le domaine du financement des activités de l'Eglise intéressant la Suisse dans son ensemble ou des régions linguistiques données. Ce n'est qu'à cette condition également que l'on peut nourrir l'espoir de retrouver en 2016 (au plus tôt) la situation financière de 2011. Quant aux réserves déjà fortement mises à contribution, elles ne pourront pas suffire pour combler les trous. Aussi, à la suite d'une proposition soumise par la Commission paritaire de planification et de financement CES – AdC/RKZ (PPFK), le Conseil de fonda-

tion de l'Action de Carême et l'assemblée plénière de la Conférence centrale ont arrêté un paquet de 19 mesures pour permettre cette réduction des subsides annuels réguliers.

Structures: projets de réorganisation et de réorientation des activités dans divers domaines

Deux projets d'envergure en matière organisationnelle sont en cours, le premier ayant trait aux offres de formation et le second au travail médiatique. L'un et l'autre ont été initiés sur mandat de la Commission paritaire de planification et de financement (PPFK). Au sein de cet organisme, la Conférence des évêques, l'Action de Carême et la Conférence centrale coordonnent leurs efforts pour promouvoir une organisation des activités supra cantonales et supra diocésaines de l'Eglise qui garantisse la satisfaction des besoins pastoraux tout en tenant compte des réalités financières. Un troisième projet de réorganisation concerne le secrétariat et les commissions de la Conférence des évêques. Enfin, en tant que quatrième projet, les organismes du cofinancement ont invité les institutions et associations suisses allemandes actives dans l'animation de jeunesse à fusionner entre elles pour former un centre de compétence.

Le cofinancement: un vaste chantier mené sous la menace permanente de mesures d'économie

Lorsqu'on considère la situation sous l'angle des moyens financiers mis à disposition des diverses institutions, il apparaît que près de 80% des fonds alloués se rapportent à des activités concernées par des projets de réorganisation. Cela complique la tâche des organismes compétents, ce d'autant que des mesures d'économie doivent déjà être mises en œuvre alors que les résultats des projets de réorganisation ne se dessinent pas encore avec une totale clarté.

3 Autres axes importants de l'activité de la Conférence centrale

Au-delà de sa lourde tâche que constitue la création des meilleures conditions possibles pour la vie ecclésiastique à l'échelon supra cantonal, la Conférence centrale est appelée, en tant que structure faitière des organisations ecclésiastiques cantonales, à se pencher sur d'autres sujets de préoccupation de ses membres et dont le traitement centralisé offre l'avantage d'être plus efficace.

Nouvelles pistes de réflexion pour la pastorale des migrants en tant que tâche permanente

Incontestablement, la pastorale des migrants est devenue, chez nous, une tâche permanente de l'Eglise. En effet, tout porte à croire que la mobilité des individus à l'échelon international, les flux migratoires, le multilinguisme et la diversité culturelle continueront à marquer durablement notre pays de leur empreinte, notamment l'Eglise catholique. Toutefois, les situations diffèrent considérablement d'une région à l'autre de la Suisse: ainsi, au sein de la population catholique résidente, la part des personnes n'ayant pas de passeport à croix blanche oscille entre 5% et plus de 40% selon les cantons. Il est ressorti du débat sur le sujet qu'aux yeux des organisations ecclésiastiques cantonales un besoin d'agir particulièrement important est éprouvé dans les domaines suivants:

- Les concepts pastoraux et organisationnels ainsi que la formation de base et la formation complémentaire des collaborateurs pastoraux doivent favoriser la collaboration et le dialogue entre eux.
- Aujourd'hui comme hier, les barrières linguistiques entravent les échanges au sein de la cellule locale ou à l'échelon du décanat. A ce niveau, il appartient au premier chef aux collaborateurs pastoraux allophones d'apprendre la langue officielle du lieu.
- Quant à leurs collègues «indigènes», ils sont appelés à aller au-devant de leurs homologues étrangers en faisant montre à leur égard d'ouverture, d'intérêt et de volonté de les intégrer.

- L'abord des différences culturelles requiert des compétences spécifiques à acquérir dans le cadre de la formation de base et de la formation continue. Or, un besoin de rattrapage est indéniable dans ce domaine.
- Un autre défi réside dans la diversité des visions nourries concernant l'Eglise, le rôle des prêtres et des collaborateurs pastoraux, ou encore la liturgie, la catéchèse et la formation religieuse.
- Sous l'angle de la diminution des ressources humaines et financières à disposition, il se révèle indispensable d'utiliser en commun les locaux ecclésiaux, ainsi que de revoir la répartition du temps de travail du personnel ecclésial et l'affectation des fonds disponibles aux diverses tâches.

Une communication efficace doit jouer sur les images, les récits et les émotions

Lors d'un séminaire consacré à la communication et aux relations publiques animé par des spécialistes de ces domaines, les moyens de communication actuels de la Conférence centrale ont fait l'objet de constats positifs: les informations diffusées par la Conférence centrale ont le mérite d'être transparentes, d'actualité et sérieuses. Leur riche contenu offre aussi maintes pistes de réflexion. Quant à la forme de leur présentation, elle est à la fois dépouillée et attrayante. Or, tout ce travail est assuré avec des ressources modestes, des points de vue tant financier qu'humain. D'un autre côté, il a été relevé clairement que si la Conférence centrale veut réussir à convaincre les cercles de l'Eglise catholique que cette dernière a besoin de plus d'argent pour remplir les tâches qui lui incombent au niveau national et des régions linguistiques, elle ne doit pas seulement tenir un langage abstrait. Il lui appartient également de jouer sur les images, les récits et les émotions, et d'inciter à l'action. En plus des textes, des graphiques parlants sont indispensables. Le mode de communication pratiqué aujourd'hui par la Conférence centrale ne nécessite pas d'être corrigé. Il doit être simplifié et complété.

Management ecclésial: le cours de base donné pour la troisième fois

L'Eglise ne peut faire l'économie d'un management efficace, en particulier de responsables capables de porter un regard critique sur leurs activités et d'exercer leur tâche avec professionnalisme. Les exigences à cet égard augmentent dans la mesure où l'on se heurte à une complexité croissante: en effet, savoir ce que l'Eglise a à faire et comment elle peut relever au mieux les défis actuels est loin de tomber sous le sens. Aussi, pour la troisième fois consécutive, la Conférence centrale a organisé en 2012/13, en coopération avec l'Institut pour le management des associations de l'Université de Fribourg (VMI), un parcours de formation de base d'une durée totale de cinq jours et ouvert à un groupe de 20 à 28 participants. Les échos recueillis montrent que cette offre suscite un vif intérêt. En outre, ces cours sont une occasion pour des personnes intéressées par le management ecclésial de nouer des liens durables entre eux.

Redevances de droit d'auteur et enquêtes sur l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur

La Conférence centrale assume pour le compte de l'Eglise catholique en Suisse le paiement des redevances de droit d'auteur revêtant la forme de forfaits arrêtés par contrat. On mentionnera ici le domaine de la musique d'église, l'utilisation de médias pour le travail de formation et l'enseignement religieux, la photocopie d'œuvres protégées par le droit d'auteur, ou encore l'utilisation toujours plus intense d'œuvres sous une forme numérisée, telles les revues de presse électroniques diffusées à l'intention des collaborateurs des institutions ecclésiales. A noter que les contrats conclus n'englobent pas l'usage individuel d'œuvres protégées par le droit d'auteur et que les redevances dues à ce titre ne sont pas prises en compte dans les forfaits. En 2012, le budget s'est élevé à CHF 530'000.- Au-delà de prestations financières, les contrats de redevances forfaitaires exigent, conformément à la loi, que la Conférence centrale

assure le relevé des utilisations faites d'œuvres protégées par le droit d'auteur et établit la documentation nécessaire à cet égard. S'agissant du domaine de la musique d'église, un site Internet a été mis en ligne dans cette perspective sous le nom de «musica sacra», lequel permet aux paroisses et communes ecclésiastiques de saisir sous une forme numérique toute utilisation d'œuvres chantées ou jouées. Cette tâche a impliqué pour le secrétariat général de la Conférence centrale comme pour les utilisateurs finals un travail considérable sans parler des nombreux problèmes techniques, matériels et juridiques à résoudre à intervalles réguliers.

Jubilé du Concile Vatican II, un anniversaire important, notamment pour la Conférence centrale

Les hommes et les femmes siégeant au sein des organismes de droit public ecclésiastique des cantons et, partant, les délégués à la Conférence centrale, ne sont pas uniquement des financiers ou des administrateurs. Ils sont aussi des membres baptisés et confirmés de l'Eglise qui, en cette qualité, se considèrent comme étant au service de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi le jubilé du Concile Vatican II, dont la célébration, initiée en 2012, se prolongera jusqu'en 2015, est important pour la Conférence centrale également. Ainsi, l'image de l'Eglise que propose le Concile marque le style de fonctionnement caractérisant la Conférence centrale qui est de prendre démocratiquement ses décisions dans la liberté des enfants de Dieu en se référant à la base de l'Eglise et à l'autorité ecclésiastique. Le Concile indique aussi la direction à suivre pour ce qui a trait à la tâche principale de la Conférence centrale qui est d'affecter ses fonds à de nombreux domaines d'activité ecclésiastiques mis à l'honneur ou tout juste esquissés par le Concile. Il y a lieu d'espérer que ce jubilé du Concile soit interprété par les corporations de droit public ecclésiastique notamment comme une chance qui leur est offerte de s'occuper de la mission de l'Eglise et de leurs propres tâches dans le monde d'aujourd'hui.

Zurich, le 3 janvier 2013

1130_20111221_JB_2012.doc

Hans Wüst, président
Daniel Kosch, secrétaire général

Annexe 1

Composition de la présidence de la Conférence centrale 2012–2013

Hans Wüst, président

président de l'organe exécutif de la corporation ecclésiastique du canton de Saint-Gall

Susana Garcia, vice-présidente et présidente de la Commission pour la communication et les relations publiques, secrétaire générale de la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud

Giorgio Prestele, vice-président

Secrétaire général du conseil synodal de l'Eglise catholique dans le canton de Zurich

Jean-Paul Brügger, président de la Commission des finances

Président du Conseil exécutif de la Corporation ecclésiastique catholique du canton de Fribourg

Peter Niederberger, membre assesseur

Président de la fédération des communes ecclésiastiques catholiques du canton de Zoug

Daniel Kosch, secrétaire général

Une liste complète des organes de la Conférence centrale et organismes en charge du cofinancement AdC/RKZ est à disposition sur le site Internet de la Conférence centrale (www.rkz.ch > Adresses).

Annexe 2

Quelques indicateurs à propos des finances de la Conférence centrale en 2012

Recettes	CHF
Contributions des organisations ecclésiastiques cantonales à la Conférence centrale	8'797'205.-
Contributions pour le financement de migratio (y c. le paiement direct de Zurich)	1'875'006.-
Autres recettes	334'917.-
Dissolution de réserves/fonds propres	325'000.-
Charges	CHF
Subsides aux organisations cofinancées de l'Eglise catholique en Suisse	7'220'000.-
Financement de migratio (y c. le paiement direct de Zurich)	1'875'006.-
Subsides pour des tâches particulières de la Fédération romande (FRCR)	453'385.-
Autres tâches de la Conférence centrale	415'851.-
Redevances de droits d'auteur	523'687.-
Coûts de personnel du secrétariat général/Administration des projets	451'099.-
Attributions au Fonds de projets/provisions	300'000.-
Excédent	93'100.-

Annexe 3

Subsides du cofinancement alloués en 2012 pour 2013

<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
<i>Direction de l'Eglise et offices spécialisés actifs à l'échelon national</i>	2'776'000.-	2'297'000.-	479'000.-
Conférence des évêques suisses: secrétariat et commissions, Officialité interdiocésaine, Justice et Paix, migratio, Nouveaux mouvements religieux	2'100'000.-	1'950'000.-	150'000.-
Institut suisse de sociologie pastorale	460'000.-	230'000.-	230'000.-
Fédération pour l'éducation cathol. des adultes	45'000.-	25'000.-	20'000.-
Ecoles catholiques de Suisse	45'000.-	25'000.-	20'000.-
oeku, Eglise et environnement	28'000.-	14'000.-	14'000.-
Communauté de travail interrelig. IRAS/COTIS	25'000.-		25'000.-
Conseil suisse des religions	23'000.-	23'000.-	
Seelsorge.net, Internet- und SMS-Seelsorge	50'000.-	30'000.-	20'000.-
<i>Formation de base et formation continue</i>	1'375'000.-	1'125'000.-	250'000.-
Institut de formation aux ministères (IFM)	350'000.-	275'000.-	75'000.-
Centre cath. romand de formation permanente	140'000.-	140'000.-	
Religionspädagogisches Institut (RPI)	165'000.-	132'500.-	32'500.-
Institut für kirchliche Weiterbildung (IFOK)	205'000.-	205'000.-	
Seelsorge-Ausbildung Dritter Bildungsweg (DBW)	230'000.-	130'000.-	100'000.-
theologiekurse.ch	170'000.-	127'500.-	42'500.-
Hochschule Luzern – Musik	75'000.-	75'000.-	
Projet évaluation Offres de formation	40'000.-	40'000.-	
<i>Activité de l'Eglise dans les médias</i>	2'610'000.-	2'008'500.-	601'500.-
Agence de presse internat. catholique KIPA/APIIC	825'000.-	618'750.-	206'250.-
Centre catholique de Radio et Télévision	617'500.-	463'125.-	154'375.-
Association Catholink	89'000.-	89'000.-	

<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
Centro cattolico Radio e Televisione	252'000.-	189'000.-	63'000.-
Katholischer Mediendienst	711'500.-	533'625.-	177'875.-
Provision	15'000.-	15'000.-	
Projet de nouvelle orientation de l'activité médiatique de l'Eglise	100'000.-	100'000.-	
Offices actifs à l'échelon des régions linguist.	1'419'000.-	1'144'500.-	274'500.-
Centre romand de pastorale liturgique	150'000.-	150'000.-	
Commission romande de catéchèse	25'000.-	12'500.-	12'500.-
Centre romand des vocations	90'000.-	90'000.-	
Association biblique catholique	40'000.-	30'000.-	10'000.-
Groupe de coopération missionnaire en Suisse romande	25'000.-	15'000.-	10'000.-
Centro Liturgia/Arte Sacra/Musica Sacra	42'000.-	42'000.-	
Ufficio diocesano Istruzione e Catechesi	29'000.-	29'000.-	
Associazione Biblica della Svizzera Italiana	6'000.-	6'000.-	
Conferenza Missionaria della Svizzera Italiana	25'000.-	25'000.-	
Liturgisches Institut der deutschsprachigen Schweiz + Fachstelle Kirchenmusik	210'000.-	178'000.-	32'000.-
Fachzentrum Katechese der deutschsprachigen Schweiz	70'000.-	50'000.-	20'000.-
Katechetisches Zentrum Graubünden	10'000.-	10'000.-	
Fachstelle Information Kirchliche Berufe	30'000.-	20'000.-	10'000.-
Bibelpastorale Arbeitsstelle (SKB)	180'000.-	100'000.-	80'000.-
Ökum. Arbeitsstelle für Gefängnisseelsorge	17'000.-	17'000.-	
Deutschschweizer Fachstelle für kirchliche Jugendarbeit	200'000.-	150'000.-	50'000.-
Institut social de l'Action cath. ouvrière (ACO)	140'000.-	105'000.-	35'000.-
Clinical Pastoral Training (CPT)	25'000.-	25'000.-	
Missionskonferenz der deutschen und rätoromanischen Schweiz	105'000.-	90'000.-	15'000.-

<i>Institution</i>	<i>Subside total en CHF</i>	<i>Part RKZ en CHF</i>	<i>Part AdC en CHF</i>
Groupements de jeunesse	485'000.-	267'500.-	217'500.-
Coord. romande de la pastorale de la jeunesse	60'000.-	50'000.-	10'000.-
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile diocesana	20'000.-	10'000.-	10'000.-
Jungwacht Blauring Schweiz	270'000.-	140'000.-	130'000.-
Verband kath. Pfadfinder und Pfadfinderinnen	70'000.-	35'000.-	35'000.-
Deutschschweizerische Arbeitsgruppe MinistrantInnen-Pastoral	65'000.-	32'500.-	32'500.-
Groupements d'adultes	305'000.-	227'500.-	77'500.-
Communauté romande de l'apostolat des laïcs	40'000.-	40'000.-	
Ligue suisse de femmes catholiques (SKF)	220'000.-	165'000.-	55'000.-
Association catholique suisse Pro Filia	45'000.-	22'500.-	22'500.-

Subsides du cofinancement par domaines d'activité

